

DÉCLARATION EU DE CONFORMITÉ

Le fabricant :

**ANSELL HEALTHCARE EUROPE N.V.
RIVERSIDE BUSINESS PARK, BLOCK J
BOULEVARD INTERNATIONAL 55
B-1070 BRUSSELS**

déclare sous sa seule responsabilité que l'EPI décrit ci-après :

Powerflex® 80-600

EPI destiné à la protection contre les risques de
catégorie III

EN388:2003



3444

EN407



X2XXXX

est en conformité avec les dispositions du Règlement (UE) 2016/425 et les normes européennes harmonisées EN420:2003+A1:2009, EN388:2003, EN407, et est identique à l'EPI soumis à l'examen CE de type en vertu du numéro de certificat 03211705 émis par l'organisme notifié :

**CENTEXBEL (0493)
TECHNOLOGIEPARK 7
B-9052 ZWIJNAARDE**

et doit se soumettre à la procédure établie dans l'Annexe VII (Module C2) du Règlement, sous la supervision de l'organisme notifié :

**CENTEXBEL (0493)
TECHNOLOGIEPARK 7
B-9052 ZWIJNAARDE**



Guido Van Duren
Director – Regulatory Affairs PPE Products
Ansell

Date: 09-07-2018
Lieu: Brussels

DÉCLARATION EU DE CONFORMITÉ

Le fabricant :

**ANSELL HEALTHCARE EUROPE N.V.
RIVERSIDE BUSINESS PARK, BLOCK J
BOULEVARD INTERNATIONAL 55
B-1070 BRUSSELS**

déclare sous sa seule responsabilité que l'EPI décrit ci-après :

Powerflex® 80-600

EPI destiné à la protection contre les risques de
catégorie III

EN388:2016



3444C

EN407



X2XXXX

est en conformité avec les dispositions du Règlement (UE) 2016/425 et les normes européennes harmonisées EN420:2003+A1:2009, EN388:2016, EN407, et est identique à l'EPI soumis à l'examen UE de type (Module B, Annexe V du Règlement), en vertu du numéro de certificat 032/2016/1176 émis par l'organisme notifié :

**CENTEXBEL (0493)
TECHNOLOGIEPARK 7
B-9052 ZWIJNAARDE**

et doit se soumettre à la procédure établie dans l'Annexe VII (Module C2) du Règlement, sous la supervision de l'organisme notifié :

**CENTEXBEL (0493)
TECHNOLOGIEPARK 7
B-9052 ZWIJNAARDE**



Guido Van Duren
Director – Regulatory Affairs PPE Products
Ansell

Date: 09-07-2018
Lieu: Brussels